

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Commune de Aix-les-Orchies

JUILLET 2012

Violaine MUSSAULT, Paysagiste
9, place Barthélémy Dorez
59000 LILLE
T 06 86 51 53 59

Ad'AUC, Ludovic DURIEUX
51 rue Marcel Hénaux
59000 LILLE
T 03 20 37 03 81

Un plan est annexé à la délibération du 25.10.12 (le maire)



21 NOV. 2013

ARRIVÉE

Le Sommaire et l'Avant-Propos

La Trame Verte et Bleue

Le Positionnement Supracommunal

La Prise en Compte de l'Environnement et des Paysages

Le Plan d'Aménagement et de développement Economique

Le Plan d'Aménagement et de développement Urbain

Article L. 123-1-3

Le projet d'aménagement et de développement durable définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durable arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenu pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Révision du Plan Local d'Urbanisme d'Aix-lez-Orchies

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LA TRAME VERTE ET BLEUE

PADD P2

JUILLET 2012

Schéma Régional d'Orientation

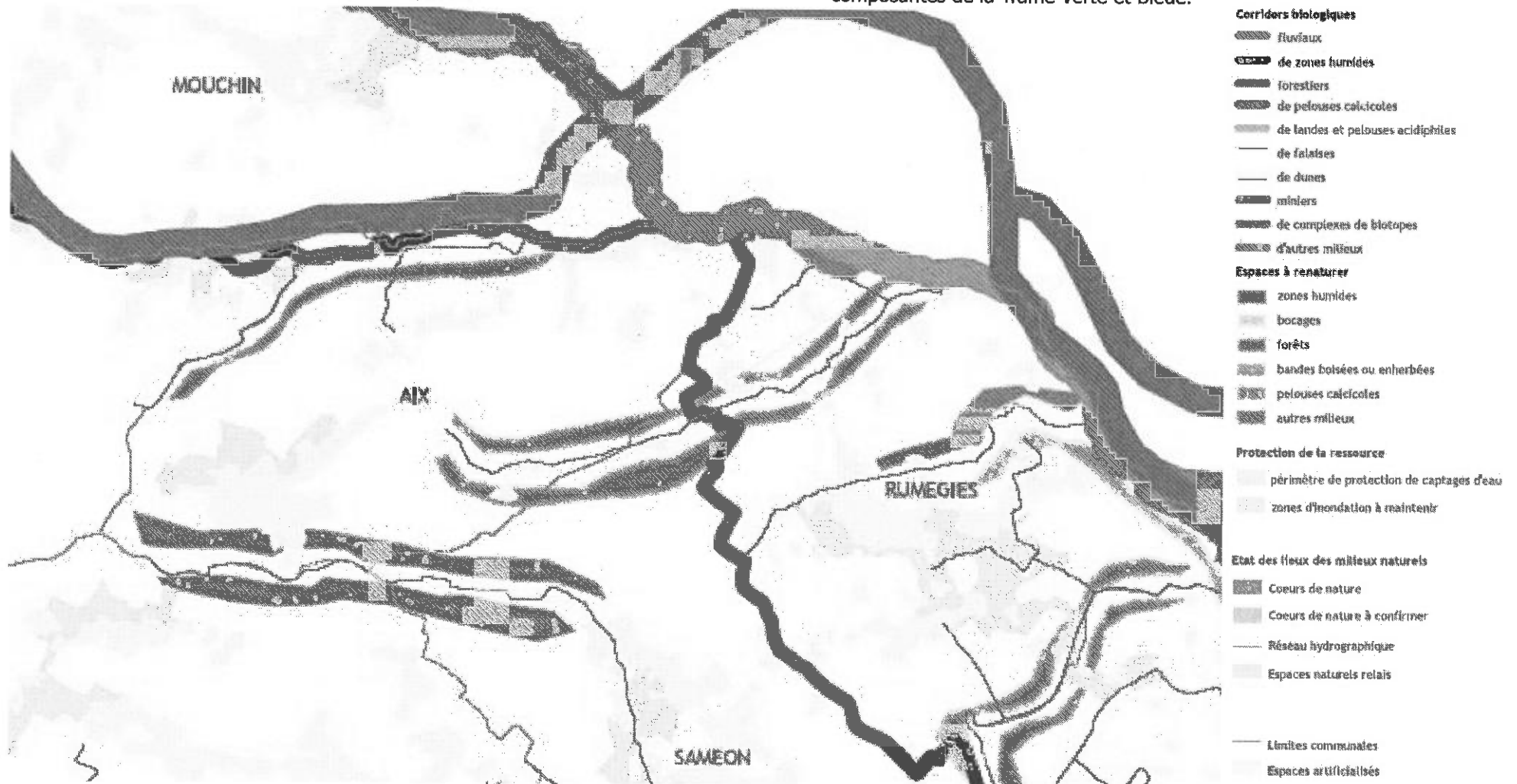
Avertissement : document d'orientation ayant vocation à être affiné par les territoires de projet pour aboutir à une carte opérationnelle.

Sur le territoire d'Aix-Lez-Orchies, la Trame Verte et Bleue Régionale n'identifie aucun cœur de nature.

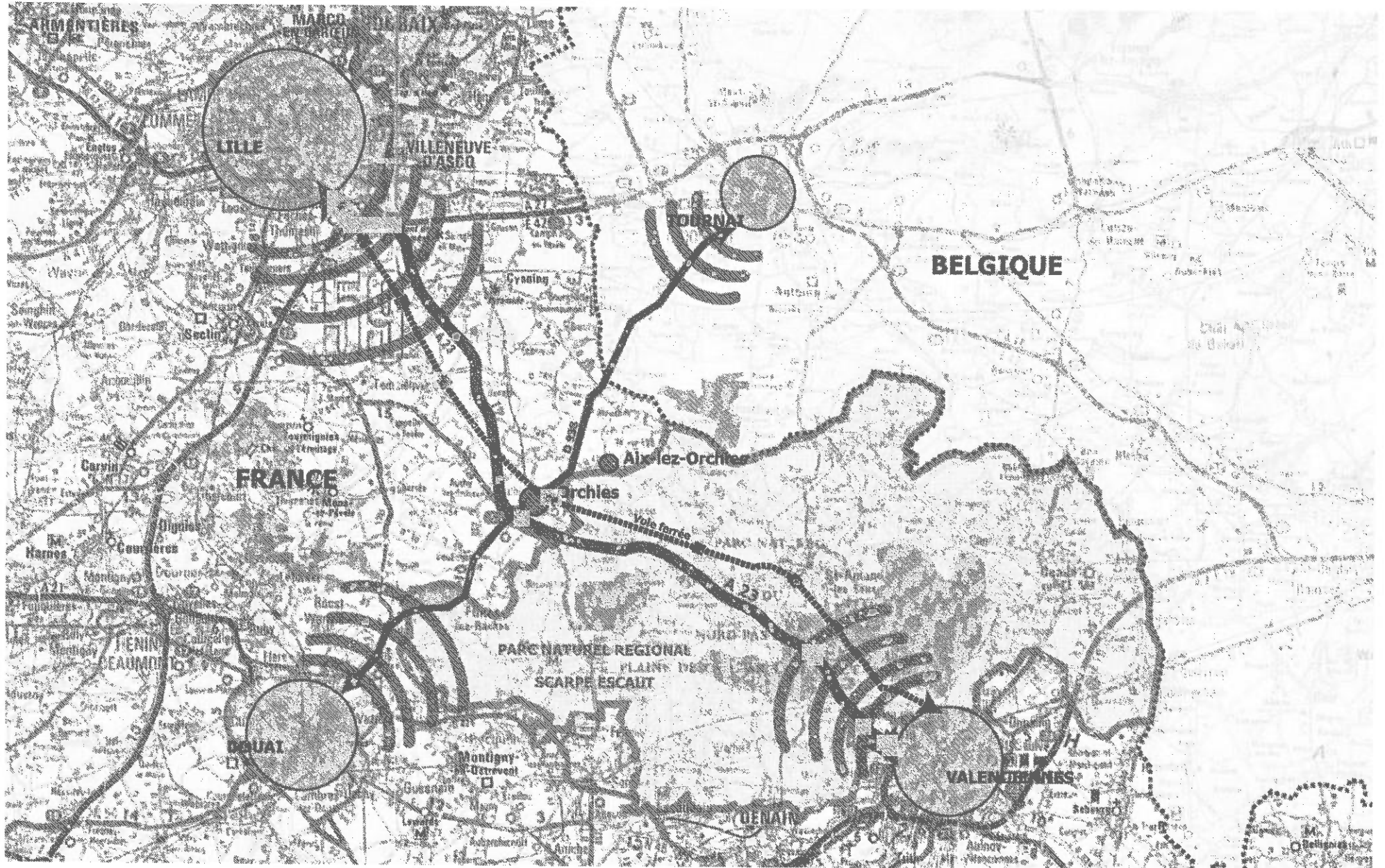
Elle mentionne l'existence de deux corridors biologiques :

- un corridor forestier frôlant la limite nord du territoire d'Aix et qui se poursuit en Belgique,
- un corridor fluvial correspondant à l'Elnon et qui concerne une petite frange Nord-Est d'Aix.

Enfin le document localise des espaces à renaturer le long des principaux cours d'eau qui constitue d'ailleurs les limites communales du territoire d'Aix-lez-Orchies. Les réflexions du PPADD se fondent sur ces composantes de la Trame Verte et Bleue.



Révision du Plan Local d'Urbanisme d'Aix-les-Orchies
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
LE POSITIONNEMENT SUPRACOMMUNAL



PREMIÈRE INTENTION :

Poursuivre les efforts de préservation de l'environnement

MOYENS D' ACTIONS :

- Préserver les paysages agricoles existants au sein de la commune et encourager le développement d'une agriculture durable.
- Maintenir l'espace agricole aux franges de la commune, afin de tenir à distance le village d'Aix-lez-Orchies de l'urbanisation linéaire des bourgs voisins.
- Prendre en considération les risques existants sur la commune et notamment :
 - le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux,
 - le risque de débordement du cours d'eau sur une zone au Nord du hameau «Planard» en limite communale avec Mouchin.
- Préserver les ruisseaux et les milieux humides de fonds de vallons en protégeant la végétation spécifique et les prairies pâturées derrière la ripisylve en facilitant l'accès pour l'entretien des berges ...
- Poursuivre la mise en place des projets communaux en faveur de l'environnement :
 - la plantation de haies et d'arbres d'alignement,
 - la gestion douce des espaces verts communaux,
 - l'aménagement d'espaces verts de proximité ...
- Profiter de la proximité et des outils du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut pour mener des actions de sensibilisation de la population.
- Protéger la ressource en eau en favorisant les méthodes alternatives pour la gestion des eaux pluviales.

DEUXIÈME INTENTION :

Contribuer à la dynamique du territoire à l'échelle de l'intercommunalité

MOYENS D' ACTIONS :

- Répondre aux objectifs du SCoT du Douaisis en intégrant les règles qui s'appliquent au territoire d'Aix-lez-Orchies, notamment en terme de maîtrise de la consommation d'espace.
- Tirer parti de la position stratégique d'Aix-lez-Orchies entre la métropole Lilloise et le Valenciennois, via la ville d'Orchies (accès ferroviaire et autoroutier) ...
- Participer aux réflexions liées au développement du transport collectif, notamment en direction du pôle relais d'Orchies.
- Développer les partenariats franco-belge, via des animations culturelles, touristiques ...
- Poursuivre le développement des équipements communautaires comme la salle de sports, la médiathèque...

Révision du Plan Local d'Urbanisme d'Aix-lez-Orchies
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES



PREMIÈRE INTENTION :

Préserver l'image verdoyante du village

MOYENS D' ACTIONS :

- Préserver, respecter et renouveler le maillage des haies bocagères, notamment sur les franges du village.
- Poursuivre l'effort de la commune en matière de plantations et de «gestion différenciée» des espaces verts (plantations de vivaces en bordure de la rue principale, choix d'essences végétales locales, limitation de l'usage des produits phytosanitaires...).
- Valoriser les entrées principales du village, par la plantation d'arbres de haute tige.
- Préserver la «frange verte du village» en incitant les habitants à entretenir les éléments boisés situés à l'arrière des parcelles bâties.
- Préserver, entretenir et renouveler le patrimoine d'alignements de saules têtards présents au bord des prairies.
- Accompagner les projets d'urbanisation futurs d'une réflexion paysagère sur les vues à préserver et la qualité des espaces publics (placette, plantations...).

DEUXIÈME INTENTION :

Renforcer l'identité rurale et villageoise de Aix-lez-Orchies

MOYENS D' ACTIONS :

- Valoriser et qualifier les futurs secteurs d'habitat par des plantations et des aménagements paysagers réalisés dans un esprit simple et sobre.
- Préserver les quelques vues vers l'espace agricole depuis le village et maintenir les espaces agricoles ouverts créant des grandes «respirations» et des fenêtres paysagères entre chacune des entités urbaines (entre le coeur de village et Villecasseau/ Haut Hameau, entre Haut Hameau et Bas Hameau).

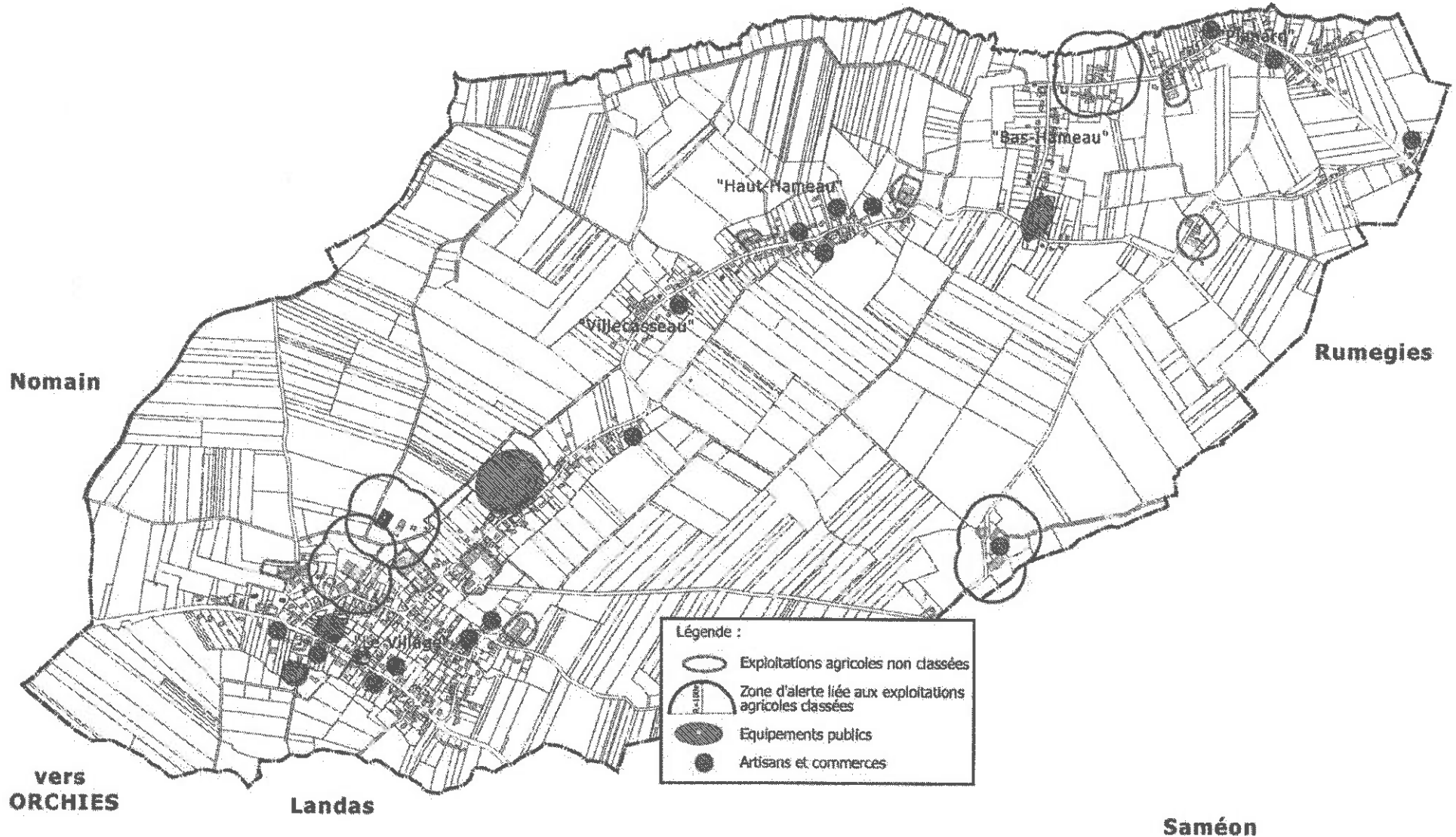
TROISIÈME INTENTION :

Optimiser les déplacements doux

MOYENS D' ACTIONS :

- Valoriser et entretenir les chemins ruraux existants par des aménagements de requalification, de valorisation ou l'installation d'une signalétique facilitant les promenades.
- Valoriser ou requalifier les chemins longeant le cours d'eau du Pont du Nid.
- Baliser les chemins permettant de réaliser des boucles de promenade depuis le village jusqu'au Pont du Nid.
- Créer des liaisons piétonnes nouvelles dans les secteurs d'habitat futurs.
- Assurer et privilégier des connexions piétonnes vers les équipements du centre-village.

Révision du Plan Local d'Urbanisme d'Aix-lez-Orchies
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Révision du Plan Local d'Urbanisme d'Aix-lez-Orchies
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PREMIÈRE INTENTION : Favoriser le maintien de l'agriculture en place

MOYENS D' ACTIONS :

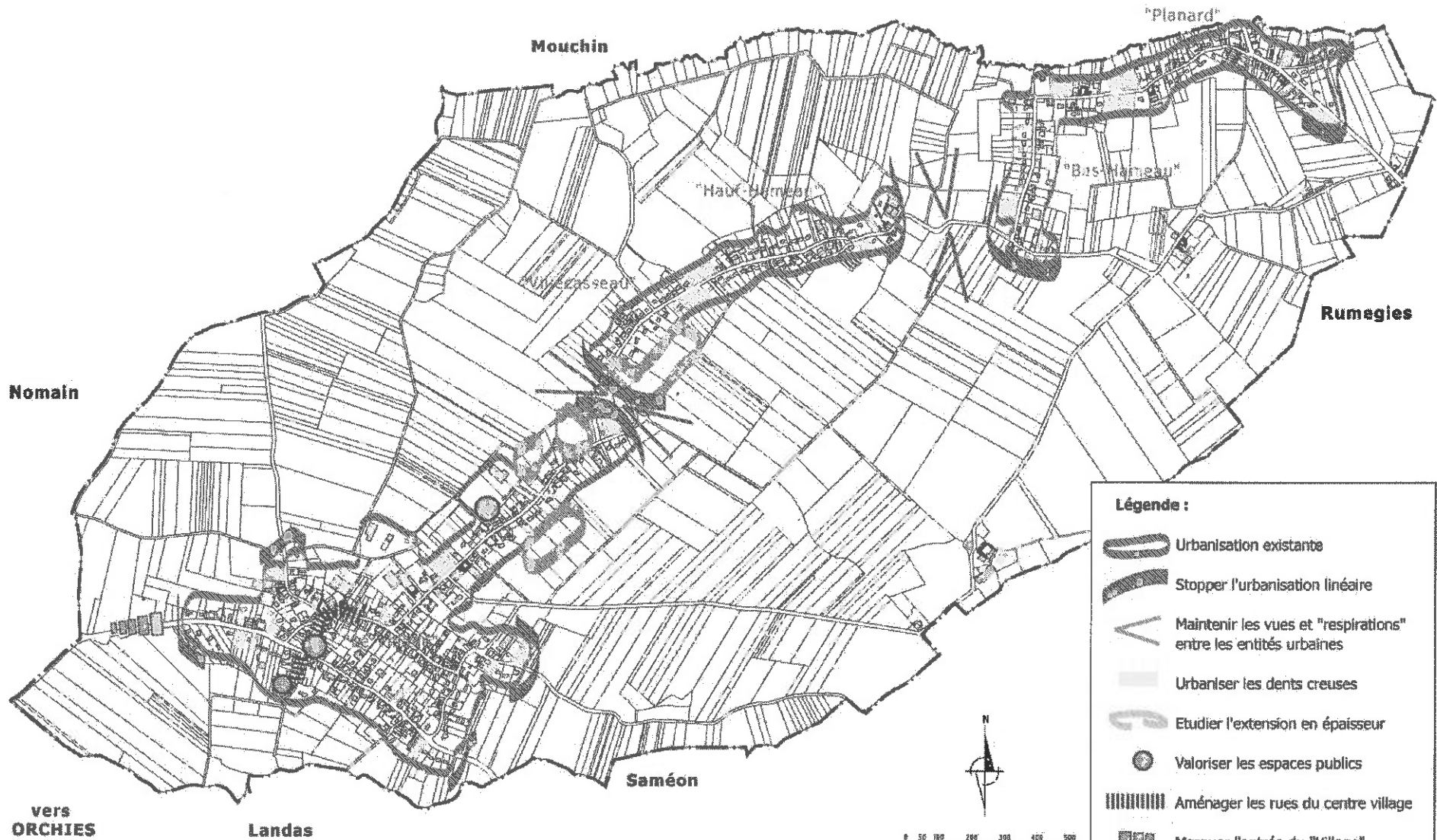
- Préserver les sièges d'exploitations existants et les pâtures attenantes, malgré leur implantation au sein du tissu urbanisé.
- Respecter les périmètres de protection des exploitations agricoles existantes et les volontés de développement du monde agricole.
- Prendre en considération toutes les spécificités d'une agriculture existante assez diversifiée (élevage, maraîchage, culture des fraises...).
- Participer à la diversification de l'agriculture, notamment vers des filières écologiques, touristique et pédagogique ...

DEUXIÈME INTENTION : Accompagner le dynamisme économique et le développement des services

MOYENS D' ACTIONS :

- Encourager l'installation d'un commerce de proximité pouvant répondre aux besoins de première nécessité.
- Favoriser le maintien du tissu d'artisans existant dans la commune.
- Poursuivre le développement des services, notamment en direction des enfants et des personnes âgées.

Révision du Plan Local d'Urbanisme d'Aix-les-Orchies
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN



Révision du Plan Local d'Urbanisme d'Aix-lez-Orchies
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

PREMIÈRE INTENTION : Orienter le développement du village vers une démarche qualitative et durable

MOYENS D' ACTIONS :

- Améliorer le parcours résidentiel en répondant aux besoins d'habitat en direction des jeunes couples (accession et locatif) et des personnes âgées (béguinage et petits logements).
- Mettre en oeuvre une politique pour la réintégration des logements vacants dans le parc immobilier,
- Stopper l'urbanisation linéaire et préserver la structure urbaine d'Aix-lez-Orchies constitué d'un «Village» et de hameaux,
- Programmer un développement urbain en «épaisseur»,
- Réglementer quantitativement et qualitativement les constructions futures, pour favoriser leur intégration dans l'ambiance rurale d'Aix-lez-Orchies.
- Ouvrir la rédaction du règlement à une architecture durable, plus respectueuse de l'environnement.
- Maîtriser la reconversion des anciens bâtiments agricoles par un repérage spécifique des constructions pouvant muter ...

DEUXIÈME INTENTION : Améliorer la lisibilité du village et notamment le centre bourg

MOYENS D' ACTIONS :

- Aménager les arrivées dans le «Village» pour renforcer sa lisibilité,
- Aménager les espaces publics :
 - du centre ancien formé par l'église et son cimetière, le presbytère, la salle des fêtes et la placette,
 - du nouveau centre, notamment à l'arrière de la mairie pour améliorer la connexion avec l'école, la salle de sports et les terrains de tennis,
- Poursuivre l'embellissement de la traversée du nouveau centre village,
- Renforcer le développement urbain à proximité immédiate des équipements publics centraux (école, mairie, équipements sportifs...) en favorisant les logements spécifiques à destination des jeunes et des personnes âgées,
- Poursuivre l'installation des équipements publics dans le centre bourg :
 - en intégrant le déménagement de la bibliothèque (projet médiathèque) et l'école de musique,
 - en réaménageant le terrain de sports.